

Parmi les mesures « antidumping », notons l'établissement de prix de référence, déterminés en comparant sur factures les prix de marchandises identiques importées du même pays. Lorsque les prix varient, le montant apparaissant le plus souvent pourra être utilisé. En l'absence de marchandises identiques, le ministère des Finances pourra fixer les prix de référence.

## Emballage et étiquetage

Les étiquettes apposées sur les marchandises vendues au Venezuela doivent porter le nom du fabricant, et les poids et mesures indiqués doivent être métriques (établis selon le Système international d'unités ou SI). Si le contenu d'un emballage est pesé et mesuré à l'aide d'unités non métriques, l'importateur doit poser par-dessus l'indication du poids ou du volume, une étiquette donnant les mesures du contenu en unités métriques. Les règlements vénézuéliens interdisent expressément l'usage d'étiquettes indiquant les mesures en unités métriques et non métriques.

Toutes les mentions figurant sur les étiquettes doivent être rédigées en espagnol.

Dans la plupart des cas, les étiquettes fixées au produit doivent porter les renseignements suivants :

- la désignation commerciale ou le nom courant de l'article;
- le nom et l'adresse du(des) fabricant(s);
- la liste des composants en espagnol; le poids ou le volume net en unités métriques;
- une déclaration selon laquelle le produit a été enregistré au ministère compétent (le cas échéant);
- le numéro d'enregistrement (le cas échéant).

Il existe des règlements spéciaux concernant l'étiquetage des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques, des explosifs, de l'or, des bijoux, des produits chimiques, des matériaux industriels et des produits du papier.

Des règlements spéciaux régissent également l'importation des marchandises préemballées. Les quantités doivent être clairement et lisiblement indiquées en unités métriques appropriées (longueur, volume, etc.) sur chacun des contenants. Si le produit importé est déjà emballé et que le contenu est mesuré en unités non métriques, une étiquette donnant les mesures du contenu en unités métriques doit être apposée par-dessus l'indication des mesures donnée sur l'étiquette originale. Le nom de l'importateur et de l'emballer ainsi que son lieu d'activité doivent figurer sur